



COSS-UMS 2012.34

Issy-les-Moulineaux, le 7 février 2012

Compte rendu de la réunion plénière inaugurale du COSS
(Conseil d'orientation stratégique et scientifique de la flotte océanique française)
vendredi 20 janvier 2012 (CNRS)
approuvé le 15 juin

Personnalités qualifiées :

Françoise Gaill, présidente du COSS, directeur de l'INEE,
Moacyr Araujo, université de Recife (Brésil),
Patrick Baraona, directeur du Pôle mer PACA,
Stéphane Blain, Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer,
Patrick Chevallereau, Secrétaire général-adjoint de la Mer,
Antoine Grémare, université de Bordeaux.

Présidents des commissions nationales d'évaluation :

Viviane Bout-Roumazeilles, CNFH, université de Lille,
Pascal Morin, CNFC, station biologique de Roscoff.

Représentants des directions scientifiques des organismes :

Thomas Changeux, IRD,
Pierre Cochonat, Ifremer,
Etienne Ruellan, CNRS-INSU.

Représentant l'ANR :

Maurice Héral.

Invités permanents :

Olivier Lefort, directeur de l'UMS,
Chantal Quivoron, directeur-adjoint de l'UMS.

Secrétaire du COSS :

Yves Gouriou, IRD,
Pierre Baron, prise de notes.

Excusée :

Karin Lochte, directeur de l'AWI (Allemagne).

Invités :

Jean-François Stéphan, président du CoDir de l'UMS,
Patrick Vincent, co-animateur du groupe Mer de l'AllEnvi.

Sommaire

<i>SOMMAIRE</i>	2
<i>COMPTE-RENDU DE LA PREMIÈRE SESSION PLÉNIÈRE DU COSS</i>	2
<i>GLOSSAIRE</i>	5
<i>RESTITUTION DES DÉBATS</i>	6

Compte-rendu de la première session plénière du COSS

1 - Rappel historique et principaux résultats du CSTF par Françoise Gaill

Le Comité stratégique et technique de la flotte hauturière et côtière française (CSTF) a été mis en place en septembre 2008 pour réfléchir à une meilleure organisation de la flotte océanographique.

Parmi les résultats de ces travaux, on peut mettre en avant les points suivants :

- ✓ Le fonctionnement optimal de la flotte à des fins scientifiques fait apparaître un déficit de financement de l'ordre de 17 millions d'euros,
- ✓ La flotte de recherche montre une utilisation et des missions de plus en plus interministérielles qui devaient être prises en compte tant dans son financement.

Les travaux du CSTF ont permis la mise en place de la gouvernance de la TGIR Flotte océanographique française

2 - Présentation du COSS et de son mandat par Françoise Gaill

Le COSS qui prend la suite du CSTF est l'instance consultative de la TGIR flotte océanographique française. Le COSS est indépendant et a toute latitude pour se saisir de questions intéressant la flotte océanographique.

Le COSS rend des avis sur l'usage, le fonctionnement ou l'évolution de la flotte ; le COSS définit le mandat et la composition des deux structures nationales d'évaluation des demandes de campagne la CNFH et la CNFC.

3 - Désignation du président du COSS – Jean-François Stéphan

Le Comité Directeur de l'UMS flotte, structure décisionnelle de la TGIR, propose que parmi les personnalités qualifiées qu'il a désignées pour faire parti du COSS, Françoise Gaill en assure la présidence.

Décision : Les membres du COSS nomment à l'unanimité Françoise Gaill comme président du COSS

4 - Présentation de l'UMS Flotte océanographique française par Olivier Lefort

Olivier Lefort présente les navires, les engins sous-marins du périmètre de la flotte puis décrit le fonctionnement de l'UMS.

La discussion permet de préciser les points suivants :

- ✓ Les instruments « légers » qui ne sont pas attachés à un navire ne font pas parti du périmètre du TGIR (parc de Glider, matériel commun de la DT-INSU, ...)
- ✓ La bourse d'échange de temps bateau dans le cadre de l'OFEG n'est pas du ressort de l'UMS, qui n'a pas de personnalité juridique, mais des organismes. L'OFEG ne concerne que les grands navires. Le *Marion Dufresne* pourrait être pris en considération dans cette bourse.
- ✓ Les résultats négatifs des dossiers déposés aux EQUIPEX montrent que ce type d'appel d'offre n'est pas adapté au renouvellement des équipements de la flotte ;
- ✓ Il faudra être attentif à la baisse des demandes de campagnes hauturière observée en 2011. Est-elle conjoncturelle ou liée à un découragement de la communauté lié aux difficultés de programmation et de financement des campagnes ;
- ✓ La discussion sur le mécanisme de financement complémentaire par l'ANR montre qu'une clarification des règles est nécessaire.

5 – Présentation du programme mer par Patrick Vincent

La rédaction d'un programme Mer a pour objectif de répondre à des questions de croissance de l'économie verte, à des questions socio-économiques (créer de l'emploi).

Le document est pour l'instant ainsi structuré : Connaissance du système mer, Connaissance durable des ressources, Politique publique (risque et vulnérabilité des zones côtières), Infrastructures.

Le document sera présenté lors du conseil d'AllEnvi (26 janvier) et devant le Comop du Grenelle (30 janvier).

6 – Présentation des mandats des commissions nationales d'évaluation par Pascal Morin

Les membres des commissions scientifiques les membres sont désignés par le COSS, après information du Comité Directeur de l'UMS.

Les deux commissions scientifiques CNFH et CNFC évaluent la qualité scientifique et la faisabilité technique des campagnes. Les aspects financiers sont de l'unique responsabilité des directions des organismes opérateurs. Les commissions font aussi une évaluation à posteriori de résultats obtenus par une campagne (publications, encadrement, etc.)

La discussion permet de préciser les points suivants :

- ✓ les commissions doivent être informées de toutes les campagnes, y compris des affrètements, car elles jouent un rôle d'interface avec la communauté scientifique.
- ✓ F. Gaill demande aux deux commissions de procéder à une analyse de l'année 2011 tant au niveau quantitatif que qualitatif : quels sont les domaines les plus demandeurs de campagnes ? Assiste-t-on à l'émergence de missions interdisciplinaires et quelle est leur distribution ? Au plan international quel est le pourcentage de campagnes avec des participations européennes ? Quels partenariats industriels ? Quelle est le nombre éventuel de campagnes programmables en attente de programmation depuis au moins deux ans ? Cette attente est-elle le seul facteur explicatif de la diminution

des demandes ? Elle demande aux deux présidents de commissions d'établir cette analyse pour le COSS de juin prochain.

Décision : Le COSS approuve le mandat des CNFH et CNFC, ainsi que la composition des deux commissions

7 - Présentation des travaux du Groupe de Travail sur *La prospective d'utilisation scientifique du Marion Dufresne* par Jérôme Dymont

J. Dymont expose le courrier qu'il a transmis aux scientifiques appelés à composer le groupe sur *La prospective d'utilisation scientifique du Marion Dufresne* sur les vingt prochaines années, à la suite de premiers échanges informels qu'il a pu avoir avec ceux-ci.

F. Gaill demande :

1. que les premières conclusions soient rédigées pour être présentées au conseil d'administration de l'IPEV en avril
2. que les conclusions définitives soient débattues devant le COSS en juin prochain.
3. approuve que Moacyr Araujo soit associé à cette consultation

8 – Présentation des travaux du Groupe de Travail sur *Renouvellement et l'évolution de la flotte côtière et régionale* par Pascal Morin

Cette réflexion s'appuiera sur une série de travaux réalisés déjà depuis plusieurs années (GTEF en 2007, CSTF en 2010, prospective OA de l'INSU en 2011, Programme Mer de l'Alliance en 2012). Pascal Morin présente également les neuf thématiques qui ont été retenues et la méthode de travail envisagée.

Décision : Les conclusions de ces groupes de travail seront discutées lors la prochaine réunion du COSS en juin.

9 - Questions diverses

Françoise Gaill recense plusieurs sujets dont le COSS devrait se saisir :

- ✓ l'ANR et le financement des campagnes ;
- ✓ la veille stratégique (positionnement de la recherche océanographique en France au regard des recherches conduites dans les autres pays) ;
- ✓ dans la suite des travaux du CSTF conduits par Annie Cazenave, la bibliométrie, comment la gérer ? Comment y avoir accès ? Une réflexion sur les outils et les développements innovants au service de la Science.

P. Cochonat et E. Ruellan proposent respectivement un groupe de travail sur l'exploration des fonds et une autre sur le devenir des données scientifiques.

Parmi tous ces thèmes, un consensus se dégage pour travailler sur les liens entre l'UMS FOF et l'ANR. Ce groupe serait constitué de M. Héral, A. Grémare, P. Monfray et C. Quivoron qui représenterait l'UMS.

GLOSSAIRE

ALL ENVI	A LLIANCE NATIONALE DE RECHERCHE POUR L' E NVIRONNEMENT
ANR	A GENCE NATIONALE DE LA R ECHERCHE
CIM ER	C OMITÉ I NTERMINISTÉRIEL DE LA M ER
CNFC	C OMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DE LA F LOTTE C ÔTIÈRE
CNFH	C OMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DE LA F LOTTE H AUTURIÈRE
CNRS	C ENTRE NATIONAL DE LA R ECHERCHE S CIENTIFIQUE
CSTF	C OMITÉ S TRATÉGIQUE ET T ECHNIQUE DE LA F LOTTE HAUTURIÈRE ET CÔTIÈRE
Co DIR	C OMITÉ D IRECTEUR
DCSMM	D IRECTIVE C ADRE S TRATÉGIE POUR LE M ILIEU M ARIN
FOF	F LOTTE O CÉANOGRAPHIQUE F RANÇAISE
GTEF	G ROUPE DE T RAVAIL SUR L' E VOOLUTION DE LA F LOTTE
IEO	I NSTITUTO E SPAÑOL DE O CEANOGRAFÍA
IPEV	I NSTITUT P AUL- E MILE V ICTOR
IRD	I NSTITUT DE R ECHERCHE POUR LE D ÉVELOPPEMENT
OFEG	O CEAN F ACILITIES E XCHANGE G ROUP
SHOM	S ERVICE H YDROGRAPHIQUE DE LA M ARINE
TAAF	T ERRES A USTRALES ET A NTARCTIQUES F RANÇAISES
TGIR	T RÈS G RAND I NSTRUMENT DE R ECHERCHE
UMS	U NITÉ M IXTE DE S ERVICE

Restitution des débats

1) Rappel historique et principaux résultats du CSTF

Françoise Gaill ouvre la séance en indiquant une inversion des points de l'ordre du jour dans la mesure où Jean-François Stéphan, président en exercice du Comité directeur de l'UMS, a été appelé à une réunion en dernière minute.

Après un tour de table de présentation, elle expose *les grandes étapes* qui, depuis 2006 (constitution sur l'initiative des directeurs d'organismes d'un groupe de travail sur l'évolution de la flotte GTEF) ont jalonné la réflexion collective autour des moyens navals français de recherche océanographique en tant que très grande infrastructure de recherche (audit de modernisation de l'Etat, analyse des besoins scientifiques et l'état des moyens navals lors du colloque du 26 mars 2007, groupe de travail sur les flottes de recherche de la Fondation européenne de la Science – Marine Board..., création du Comité stratégique et technique de la flotte hauturière et côtière française – CSTF - en septembre 2008).

Elle retrace la *constitution au sein du CSTF des quatre groupes de travail* (modèle économique, indicateurs, renouvellement de la flotte et outre-mer), ainsi que l'analyse bibliométrique des résultats des campagnes scientifiques sur onze années. Ces travaux ont notamment montré que pour une satisfaction optimale des besoins exprimés par la communauté scientifique la subvention pour charge de service public (SCSP) provenant du ministère de la Recherche fait apparaître une nécessité de financement supplémentaire de près de 17 millions d'euros. Il a été également démontré que cette flotte de recherche avait une utilisation et des missions de plus en plus interministérielles qui devaient être prises en compte tant dans son financement que dans son renouvellement.

Les travaux du CSTF ont été restitués lors d'un colloque sur *Les journées de la flotte* (Marseille mars 2010). Les opérateurs de la flotte (CNRS, Ifremer, IPEV, IRD) ont, à l'issue de ces travaux, décidé de créer une structure intégrée répondant à la définition des Très grandes infrastructures de recherche (TGIR) : l'UMS FOF (unité mixte de service flotte océanographique française).

2) Présentation du COSS et de son mandat

F. Gaill décrit en complément des documents adressés pour cette réunion inaugurale (convention constitutive, mandat du COSS) les grandes lignes du mandat du COSS qui s'insère dans la gouvernance globale de la TGIR FOF. Parmi les quelques principes à retenir : le mandat et la composition du COSS sont définis par le Comité directeur de l'UMS (CoDir) et soumis à l'avis du ministère de la Recherche ; il s'agit d'une instance consultative qui interagit avec le CoDir de l'UMS, mais dont l'indépendance est reconnue dans ses thématiques de travail. Il rend de ce fait des avis sur l'usage, le fonctionnement ou l'évolution de la flotte ; le COSS définit le mandat et la composition des deux structures nationales d'évaluation (point 4 de l'ordre du jour). La direction de l'UMS est invitée aux réunions du COSS.

Le COSS se réunit au moins deux fois par an notamment en formation élargie avec les principaux financeurs/utilisateurs (SHOM, TAAF ou ministères...). Entre chaque réunion plénière, un bureau organise le travail, notamment celui de ses groupes de travail.

Pour compléter ce paysage institutionnel nouveau autour de la flotte de recherche, elle explique l'évolution de ces dernières années qui a vu émerger de nombreux autres acteurs abordant les sciences marines ou celles de l'environnement, qui influent sur l'appréciation du contexte scientifique national.

Il s'agit en tout premier lieu du *Grenelle de Mer* avec ses 18 comités opérationnels dont celui sur la Recherche-innovation qui recommandait notamment de conforter le CSTF (désormais le COSS) dans

sa mission de pilotage stratégique de la flotte océanographique et de renforcer les synergies entre la recherche et les utilisations sociétales de celle-ci.

Ensuite l'AllEnvi (Alliance nationale de recherche pour l'environnement créée en février 2010) qui n'est pas une nouvelle organisation de la recherche, mais vise à mieux coordonner les actions et les programmes des acteurs de la recherche ; cette alliance comporte treize groupes thématiques, dont le groupe Mer ; elle a demandé à l'un de ses co-animateurs (Patrick Vincent, Ifremer) de venir en présenter les grands axes du Programme Mer remis le 30 janvier 2012.

Les recommandations et les orientations qui seront proposées par ce dernier acteur auront des incidences sur les travaux du COSS.

3) Désignation du président du COSS

Jean-François Stéphan explique que son intervention s'inscrit dans le schéma général de gouvernance de la TGIR FOF puisque le CoDir de l'UMS détermine la composition du COSS. Cette nouvelle instance d'orientation stratégique et scientifique n'est pas née *ex nihilo* par une rupture avec le passé, mais elle se situe dans la continuité des réflexions conduites par le CSTF à la demande de la communauté scientifique, des opérateurs de flotte, mais aussi des autorités de tutelle qui ont chacun émis un ensemble d'idées ou d'observations pour optimiser un équipement remarquable, la flotte océanographique. Il a souhaité, afin que la plus grande transparence existe au sein de cette TGIR, que tous les membres du COSS soient rendus destinataires de l'ensemble des documents qui ont présidé à la constitution de cette TGIR, afin que chacun en connaisse tous les enjeux.

Le CoDir de l'UMS, la structure décisionnelle de la TGIR, propose que parmi les personnalités qualifiées qu'il a désignées, Françoise Gaill en assure la présidence.

Après l'approbation de cette désignation par le COSS, J-F Stéphan explique les grandes lignes de la gouvernance de la TGIR, telles qu'elles sont inscrites dans la convention constitutive. Il insiste sur le rôle essentiel qu'auront les réflexions et les avis issus des débats du COSS. Il les souhaite féconds. Le domaine de la prospective stratégique ne devra pas être minoré dans ces débats. La projection réaliste sur les chantiers de l'océan mondial doit permettre aux décideurs gestionnaires et scientifiques de définir des cibles scientifiques en construisant des collaborations sérieuses et efficaces en rompant avec des politiques du coup par coup qui ont pu exister parfois.

Ces perspectives vont nécessiter un travail de confiance réciproque entre le CoDir de l'UMS qui a ses contraintes spécifiques et le COSS qui doit être le lieu de propositions et de réflexions en toute indépendance. La direction de l'UMS est invitée à participer à ces échanges pour pouvoir interagir et aplanir les éventuelles difficultés.

4) Présentation de l'UMS Flotte océanographique française

F. Gaill invite O. Lefort à présenter la TGIR.

O. Lefort décrit la panoplie de navires hauturiers et d'engins sous-marins permettant l'accès à tous les océans et mers du globe, ainsi que la flotte côtière. Cette flotte appartenant aux quatre opérateurs constitue avec les engins sous-marins lourds un ensemble d'outils cohérents et complémentaires. Le budget annuel moyen consolidé (investissement et fonctionnement) est d'environ 75 millions d'euros en 2010.

A la question de Pierre Cochonat de savoir quel est le périmètre d'intégration des engins dans l'UMS, Etienne Ruellan indique que le parc océanographique (gliders...) ne fait pas partie de l'UMS, car les engins qui le composent ne dépendent pas spécifiquement d'un navire ; en revanche, les carottiers sont intégrés dans la TGIR.

O. Lefort ajoute que le principe qui a été retenu pour la TGIR est celui d'une gestion centralisée de tous les engins ou équipements qui sont ouverts à l'appel d'offres national.

Il décrit ensuite les grands types d'activité de la FOF : la recherche académique, dont c'est la vocation première ; la surveillance, l'expertise et les missions de service public ; un outil au service de la souveraineté nationale (extension des ZEE...) ; des partenariats avec le monde socio-économique (ressources minérales, énergétiques, pétrographiques, développements technologiques...), l'enseignement sur les navires côtiers et hauturiers.

Les campagnes scientifiques évaluées par les commissions nationales représentent 51% de l'activité, celles de service public 20%, les partenariats (SHOM, IEO...) 17%... En 25 ans, 1300 campagnes ont été réalisées sur toutes les mers du globe.

Successivement, Jérôme Dymont, Etienne Ruellan et Antoine Grémare considèrent que, sans contester ce bilan qui valorise le passé et des campagnes prestigieuses (missions du Charcot autour du monde...), il devrait être reconsidéré à l'aune des activités de ces dernières années où la présence de la flotte dans les océans Pacifique et Indien est bien moindre ; par ailleurs cette image positive pourrait être différenciée en choisissant d'autres métriques, par exemple le *JELA*¹ (Jours Equivalents L'Atalante), jours de mer ou nombre de campagnes.

O. Lefort décrit quelques exemples de coopérations européennes d'une part autour de *Thalassa* avec l'Instituto Español de Oceanografía (IEO) et d'autre part la procédure originale et constructive mise en place en 1996 dans un accord tripartite sur l'initiative de l'Ifremer (France, Grande-Bretagne, Allemagne) l'OFEG (Ocean Facilities Exchange Group) ; cet accord a été élargi depuis aux Pays-Bas, la Norvège et l'Espagne ; cette procédure d'échange de temps-navire a été un succès, mais semble moins efficace actuellement, car tous les pays n'ont plus de capacités d'échange et l'expérience a montré que le service rendu sur les différents navires n'était pas identique ; enfin le projet fédérateur d'intégration, EUROFLEETS.

Un débat s'engage sur ces derniers aspects. A. Grémare considère que la distorsion vient aussi des pratiques nationales : l'Allemagne utilise sa flotte uniquement pour la recherche académique, la France n'y consacre que 50%, avec pour conséquence des jours potentiels d'échange qui n'ont pas le même poids pour les communautés. E. Ruellan relève qu'en 2010 une courte campagne PACENPAL s'est déroulée avec le *Sonne* dans le Pacifique tandis qu'en 2011 aucun échange n'a été possible, car la France n'a rien à proposer, mais il indique que les navires côtiers pourraient également constituer une valeur d'échange. Pour Pierre Cochonat, il est important malgré les réserves énoncées de montrer que l'Europe fonctionne aussi en ce domaine avec des exemples concrets : le dernier en date étant l'utilisation du MEBO, carottier télé-opéré du Marum, lors de la mission GUINECO MEBO (novembre/décembre 2011).

Dans la mesure où seul l'Ifremer est l'organisme membre de l'OFEG, J. Dymont souhaite savoir si l'UMS va désormais participer en tant que telle à cette organisation.

O. Lefort précise que seuls les organismes ont cette vocation, car les accords ont été conclus par les organismes (accord tripartite par exemple) et l'UMS n'a pas de personnalité juridique ; mais il est évident que tous les navires hauturiers de la FOF ont désormais pleinement vocation à entrer dans cette "bourse" d'échange. C'est notamment le cas du *Marion Dufresne* qui semble très sollicité par les partenaires à cet accord. Pour ce qui concerne les navires côtiers aujourd'hui la réponse est négative, car l'OFEG a été conçu uniquement pour les navires hauturiers.

P. Morin ajoute que pour les côtiers il y a eu une initiative du CNRS pour permettre des échanges de navires côtiers, mais celle-ci n'a pas été couronnée de succès.

¹ Le JELA consiste à définir une unité commune permettant la comparaison des activités conduites à l'aide de moyens navals ou engins sous-marins d'importance différente. Le JELA devenant ainsi une norme unitaire de coût d'utilisation journalier.

F. Gaill constate que la dynamique des flottes européennes a profondément évolué ces vingt dernières années : les Britanniques n'ont que deux navires, les Allemands conservent une capacité polaire avec une flotte "tous océans".

P. Morin confirme que la flotte qui était forte de 46 navires scientifiques européens de la classe "régionale/océanique" passera à 13 navires s'il n'y a pas de renouvellement d'ici 2025. Il y a donc bien une réflexion à conduire conjointement sur la mutualisation et la modernisation des flottes.

A. Grémare souligne que l'Allemagne a su développer une politique de collaboration avec d'autres pays, notamment l'Espagne en Arctique, qui n'a pas d'équivalent avec la politique française.

O. Lefort évoque la nécessité d'envisager la construction d'une politique de coopération avec les navires régionaux. Maurice Héral abonde en ce sens dans la mesure où il perçoit une demande scientifique symptomatique autour de thématiques qui nécessitent de développer des capacités avec des navires de la classe "régionale".

A la question de Moacyr Araujo qui souhaite savoir s'il existe des accords de coopérations généralisées au niveau international, O. Lefort indique que la réponse est négative.

O. Lefort poursuit sa présentation de la nouvelle organisation autour de l'UMS et décrit les grandes lignes de la convention constitutive, notamment dans ses trois objectifs :

- ✓ élaborer et mettre en oeuvre la programmation intégrée des navires et des équipements lourds,
- ✓ assurer la prospective, la définition et la coordination du plan d'évolution de la flotte, en prenant en compte les besoins des opérateurs nationaux publics non membres de l'UMS (TAAF, Marine nationale),
- ✓ coordonner leurs politiques d'investissement.

Il présente ensuite la réponse de l'UMS à l'appel à projets "Equipex", qui malgré deux projets de qualité (SISDAV, sismique modulable et IMMERSE instrumentation et cartographie des fonds pour l'exploitation des ressources minérales) n'ont pas été retenus. Cet échec montre que les appels d'offre de type EQUIPEX ne sont pas adaptés au renouvellement des équipements d'une infrastructure pérenne telle que la TGIR FOF..

En matière d'investissements et donc d'amortissements, Patrick Baraona souhaite connaître la situation du *Pourquoi pas ?* et du futur Rov hybride (H-Rov).

O. Lefort explique que le financement du navire est considéré comme un investissement d'Etat avec une répartition entre la Défense nationale (30 millions) et l'Ifremer (36 millions). Le navire est financé et payé. L'amortissement n'est que virtuel et non pas comptable. Malgré le co-financement de la Défense, l'Ifremer en est le seul propriétaire sur toute sa durée de vie. La Marine finance son accès au navire (150 jours/an) en payant selon un "coût journalier environné". Pour ce qui concerne le H-Rov, il entrera dans l'UMS à l'issue de son développement.

P. Cochonat mentionne trois outils nécessaires pour l'activité scientifique qui ont vocation à entrer dans la panoplie de l'UMS : H-Rov, SISDAV et IMMERSE ; ces deux derniers étant indispensables pour l'avenir, car malgré l'échec à Equipex, ils correspondent à un nécessaire besoin pour l'exploration des fonds marins.

A. Grémare s'étonne de l'affirmation de ces priorités, car il lui semble que le premier préalable serait que la réflexion s'engage le plus largement au sein des communautés scientifiques pour déterminer l'éventuelle exactitude de cette affirmation, car ces trois projets de par leur nature et leur financement sont très engageants sur plusieurs années et par voie de conséquence au détriment d'autres actions de recherche.

E. Ruellan partage cette opinion, car il a constaté notamment autour du H-Rov l'existence d'un vrai débat pour savoir s'il répond ou non à un besoin scientifique précis et attendu par les chercheurs. Il estime en effet qu'il est vain de faire des développements technologiques s'ils ne répondent pas aux attentes des scientifiques.

O. Lefort invite à se garder d'attitudes trop réductrices, car le passé a montré que de nouveaux outils génèrent inévitablement de nouveaux besoins.

Patrick Chevallereau considère que la capacité de cartographie des fonds notamment est très importante pour conserver une crédibilité de cette flotte au niveau interministériel.

O. Lefort dresse ensuite les perspectives 2012 de l'UMS et présente notamment le calendrier pour l'ensemble de la FOF. Il estime qu'il s'agit d'un "bon" calendrier en terme d'occupation des navires, mais rappelle que la subvention de l'Etat est insuffisante pour couvrir son utilisation de manière optimale.

Ce calendrier suscite des questions de P. Chevallereau qui notant la présence de plusieurs navires dans des zones de piraterie active, tant dans l'océan Indien que dans le Pacifique, souhaite savoir si des mesures de sûreté ont été prises pour les missions en cours au large de l'Afrique dans le golfe de Guinée. De son côté, P. Baraona souhaite plus d'explications sur les temps d'inoccupation.

O. Lefort confirme qu'un dispositif de protection embarquée a été mis en place à bord du *Pourquoi pas ?*. Sur la question de P. Baraona, il évoque la notion d'un bourrelet qui avait fait l'objet de l'attention du CSTF, car il s'agissait de campagnes très bien évaluées, mais reportées pendant 4 à 5 ans ; il relève l'existence également d'un rapport de dépendance de campagnes scientifiques vis-à-vis de campagnes non scientifiques, dont le meilleur exemple est celui de *L'Atalante* avec la mission FUTUNA qui va permettre de programmer la mission PANDORA ; celle-ci était tellement excentrée par rapport au reste de la flotte que sans la programmation de FUTUNA, il eut fallu la reporter ou financer un long transit au détriment d'autres missions. De plus, il a noté, lors des dernières commissions d'évaluation, une baisse sensible des demandes de campagnes, sur laquelle un diagnostic du COSS serait opportun.

F. Gaill confirme la nécessité d'examiner l'évolution des demandes de campagnes et de se rappeler que la recherche est aujourd'hui dans une compétition internationale. Il s'agit d'un des enjeux majeurs sur lequel le COSS devra se pencher.

O. Lefort poursuit sa présentation de l'UMS en abordant la question du *modèle* économique de la flotte. Il considère que celui-ci subit une profonde mutation et que la situation tendue d'aujourd'hui ne peut que s'aggraver sous l'effet de plusieurs facteurs : augmentation constante du poste "carburant", diminution de l'activité de l'IEO avec *Thalassa*, limitation du budget de la Marine nationale depuis deux ans sur le *Pourquoi pas ?*, problème de maîtrise et de valorisation de la donnée acquise par les navires et les engins, difficultés d'obtenir des financements complémentaires de l'ANR, augmentation des demandes de l'Etat à venir (par exemple avec les diverses directives-cadres) sans disposer pour autant de financements complémentaires.

Dans cette perspective, une étude du ministère du Budget - direction générale de la modernisation de l'État (*DGME*) et du ministère de la Recherche - direction générale de la recherche et de l'innovation (*DGRI*) – incite à la recherche d'activités génératrices de financements externes complémentaires au budget de l'Etat dans la mesure où toute hypothèse de croissance de la subvention proportionnellement à l'augmentation des besoins paraît peu réaliste.

Face à cette situation, il existe des pistes à explorer : une plus grande activation du "guichet" de l'ANR, d'autres financements (Europe, Industrie...) mais qui n'offrent pas pour autant un accès prioritaire aux navires, la recherche d'une meilleure visibilité des campagnes en *n-3* ou *n-4* afin de

pouvoir pré-positionner les navires, une "bonne conduite" des scientifiques à l'égard des navires de la FOF à un moment où l'Espagne propose des navires à des prix très compétitifs.

A propos du *plan d'évolution de la flotte*, il indique que sa valeur de remplacement de l'investissement de la TGIR est d'environ 750 millions d'euros. Deux chantiers apparaissent comme prioritaires : le renouvellement de la flotte côtière et la rénovation du *Marion Dufresne*. Le CSTF a tracé les grandes lignes de ce renouvellement ; il appartient désormais à l'UMS, en liaison avec le COSS, d'élaborer ce nouveau plan d'évolution en entrant dans sa caractérisation et sa précision.

P. Chevallereau confirme la nécessité d'agir le plus rapidement sur ces dossiers, afin de présenter l'état du besoin dans un contexte que tout un chacun reconnaît comme difficile. Un volontarisme a été très nettement affiché lors Comité interministériel de la Mer de juin 2011 impliquant de s'inscrire dans le long terme et d'avoir une cohérence entre affichage et décision. En ce sens, le prochain CIMER (fin 2012) sera fondamental.

J-F. Stéphan approuve cette orientation dans la mesure où le CNRS tient un discours similaire, puisque les divers scénarios envisagés sont peu réjouissants. Il lui paraît cependant indispensable que la TGIR soit en état de répondre, par son travail de réflexion et d'anticipation, à tous les scénarios, y compris les plus favorables, si ceux-ci devaient se produire.

Chantal Quivoron souligne que la demande du ministère sur le financement du plan d'évolution de la flotte est un exercice préliminaire et une base de réflexion pour 2013-2015. La nouveauté dans l'exercice réside dans la prise en compte de l'existence de la TGIR avec l'audition simultanée de l'ensemble des opérateurs et non plus séparément.

Maurice Héral rappelle que la vocation de l'ANR est de financer des projets scientifiques et qu'elle n'a pas principe vocation à investir dans une TGIR. Il note que le couplage des campagnes halieutiques avec la DCSMM relève d'une approche globale des indicateurs et des études sur l'ensemble des écosystèmes.

A propos de la critique souvent formulée par des scientifiques de la multiplication des évaluations, il lui paraît nécessaire que chacun comprenne qu'un dossier ANR est très différent de celui d'une demande de campagne à la mer ; les critères et les modes d'évaluation sont distincts rendant en cela difficile une harmonisation, voire une unicité des dossiers comme cela a pu être exprimé parfois au sein du CSTF ou dans d'autres instances. L'évaluation ne repose que sur des critères scientifiques et non pas sur l'impact financier du dossier déposé. Il souhaite toutefois que tous les dossiers déposés à l'ANR passent nécessairement par les opérateurs ou pour le cas d'espèce par la TGIR.

Stéphane Blain formule deux souhaits ; d'abord qu'il y ait plus de cohérence dans les calendriers de l'ANR et les appels d'offres et évaluation des demandes de campagne ; ensuite qu'il y ait une égalité d'appréciation entre les projets et les porteurs de projets. Il demande s'il faut nécessairement déposer un dossier à l'ANR pour obtenir les "frais de bord" et si des règles explicites sont appliquées pour ceux qui disposent déjà d'un financement ?

J-F Stéphan note qu'il y a un travail à conduire au niveau de l'UMS afin que les porteurs de projets aient connaissance d'une grille budgétaire. Il se félicite d'entendre l'ANR s'exprimer aussi clairement et de lever toutes ambiguïtés sur les critères d'éligibilité : l'appréciation scientifique l'emportant sur toute autre considération. J-F Stéphan note que le rôle de l'ANR est de rappeler aux comités d'évaluation qu'ils ne doivent évaluer que la science sans intégrer la dimension financière.

J. Dymont considère que certains principes devraient être mis en œuvre comme l'harmonisation des règles entre les opérateurs, l'UMS devrait être en ce sens un "facilitateur" ; ensuite la clarification des règles au niveau de l'ANR devrait se traduire par le non accès des comités aux fiches budgétaires ; enfin les devis de campagnes devraient être fournis systématiquement aux scientifiques.

A. Grémare appelle à la vigilance dans ces évolutions qui pourraient accentuer la baisse des demandes de campagnes si l'accès à un navire était par trop conditionné à un financement ANR.

F. Gaill constate la richesse de ces interventions qui constituent autant de jalons pour l'ensemble de la TGIR. Elle souhaite donner la parole à Patrick Vincent, co-animateur du groupe Mer de l'AllEnvi, qu'elle a invité pour expliquer le lancement du Programme Mer.

P. Vincent explique que la rédaction de ce Programme Mer est une des recommandations retenue dans la synthèse finale d'un des Comités opérationnels (Comop) avec le développement d'une structure de type fondation pour coordonner les possibilités de financement de ce Programme.

Cette priorité d'un Programme Mer a été reprise par une lettre interministérielle (Recherche et Environnement) demandant à l'AllEnvi de le rédiger. Le processus s'est accéléré avec l'exercice de prospective de l'INSU/CNRS, le colloque de Roscoff et les Assises des sciences et techniques de la mer à Nantes. Il s'agit de répondre aux sujets scientifiques identifiés comme d'avenir par et pour la communauté scientifique. Les aspects sociétaux et économiques y tiendront toute leur place dans une perspective de transfert et de création d'emplois. Il est demandé aussi aux pôles de compétitivité de répondre à cette perspective qui n'est pas uniquement scientifique, mais qui doit être partagée par toutes les sphères de la société.

Il s'agira de proposer une première programmation (fin novembre 2012) tout en étant en capacité d'anticiper une action conjointe au niveau européen sur la mer-océan. Les cinq collègues ont émis leurs remarques et le groupe Mer procède aux itérations.

Les échéances de ce premier document : finalisation pour la "semaine 4", avec une présentation lors du conseil d'AllEnvi (26 janvier) et devant le Comop du Grenelle (30 janvier).

P. Morin préconise que le groupe de travail qu'il sera chargé d'animer sur la flotte côtière (cf. infra point 7) puisse prendre en compte ces fortes orientations futures pour établir un plan d'évolution de la flotte qui soit en cohérence avec celles-ci.

P. Vincent approuve cette idée, mais seulement après la validation par les divers conseils en février. Le secrétariat du COSS pourra le diffuser auprès de ses membres.

F. Gaill remercie P. Vincent de cet éclairage sur le contexte national autour de la mer. Le COSS devra intégrer toutes ces réflexions pour faire des recommandations à la TGIR FOF puisque la recherche marine prend désormais un aspect multidimensionnel et pas seulement scientifique.

4) Mandats des commissions nationales d'évaluation

P. Morin dresse un bref historique des deux précédentes commissions nationales d'évaluation (CNFC – Commission nationale flotte côtière- et CNFE – Commission nationale flotte et engins). La CNFC a été instituée en 2009 à la demande des tutelles qui souhaitaient la fusion en une seule commission nationale des deux comités régionaux qui évaluaient les demandes sur les deux grandes façades maritimes. 2011 a vu la fin du mandat de la CNFE et sa transformation en CNFH (flotte hauturière) et dans le même temps l'UMS était créée. Un groupe de travail a reconsidéré ces deux mandats. La CNFH a commencé son travail d'évaluation avant d'avoir un véritable mandat, mais l'urgence commandait d'évaluer les demandes de campagnes de l'appel d'offres 2013-2014.

Ce mandat décrit les grandes lignes de chacune des commissions, ainsi que leur composition dont les membres sont désignés par le COSS, après information du CoDir de l'UMS.

Dans ces deux commissions, seules la qualité scientifique du projet est appréciée ; les aspects financiers sont de l'unique responsabilité des directions des organismes opérateurs.

P. Baraona souhaite savoir si les campagnes non évaluées pour lesquelles les commissions sont seulement informées sont des campagnes prioritaires dans la construction de la programmation.

O. Lefort répond qu'il s'agit pour ces campagnes d'obligations partenariales, voire conventionnelles (Marine nationale, Institut espagnol IEO...). La novation avec l'UMS vient du fait que ce n'est plus

l'Ifremer qui construit seul le calendrier, mais le CoDir de l'UMS qui le valide et qui est informé à chacune de ses réunions des modifications qui surviennent ; le consensus est le principe de fonctionnement du CoDir.

A. Grémare rappelle un autre principe désormais appliqué : les commissions doivent être informées de toutes les campagnes y compris des affrètements, car elles jouent un rôle d'interface avec l'ensemble de la communauté scientifique.

E. Ruellan ajoute que les navires de l'INSU sont consacrés exclusivement à des activités scientifiques ; ce n'est que lorsque celles-ci sont programmées qu'il peut y avoir éventuellement des affrètements.

O. Lefort précise que les recettes d'affrètements font partie du fonctionnement de la flotte et les ministères ont encore eu l'occasion de le rappeler (cf. supra mission DGME/DGRI).

S. Blain relève que le mandat qui est donné est explicite sur l'évaluation puisqu'elle doit reposer sur l'excellence scientifique. Mais ce faisant, on introduit une évaluation scientifique qui s'ajoute à celle d'autres comités.

F. Gaill et J. Dymont jugent nécessaire cette évaluation car il est très difficile d'évaluer séparément les aspects techniques et l'excellence scientifique. Dans un contexte où les missions à la mer sont de plus en plus onéreuses, il n'est pas scandaleux d'exiger plusieurs niveaux d'excellence.

O. Lefort rappelle qu'antérieurement l'appel d'offres était lancé par les organismes ; désormais un appel à manifestation d'intérêt pourrait se mettre en place à $n-2/n-3$. Il serait nécessaire qu'une concertation s'organise sur ce sujet pour qu'elle trouve toute son efficacité, notamment pour anticiper la programmation dans le cadre d'un pré-positionnement des navires.

F. Gaill demande aux deux commissions de procéder à une analyse de l'année 2011 tant au niveau quantitatif que qualitatif : quels sont les domaines les plus demandeurs de campagnes ? Assiste-t-on à l'émergence de missions interdisciplinaires et quelle est leur distribution ? Au plan international quel est le pourcentage de campagnes avec des participations européennes ? A-t-on une exacte connaissance de financements avérés autres et à quelle hauteur ? Quels partenariats industriels ? Quelle est la participation des politiques publiques aux campagnes de type LITEAU ? Quelle est le nombre éventuel de campagnes programmables en attente de programmation depuis au moins deux ans ? Cette attente est-elle le seul facteur explicatif de la diminution des demandes ? Elle souhaite que cette analyse porte tant sur les convergences que les divergences, afin que le COSS puisse en débattre. Elle attend également une réflexion sur les campagnes qui peuvent être affrêtées. Elle demande en conséquence aux deux présidents de commissions d'établir cette analyse pour le COSS de juin/juillet prochain.

P. Morin pour la CNFC fournit un début d'explications sur la baisse des demandes qui trouvent leur origine dans l'existence du ticket modérateur sur les navires côtiers de l'INSU.

A. Grémare, sans chercher à introduire un débat sur la pertinence ou non du ticket modérateur, souligne son effet insidieux sur les recommandations qui découleront du dossier renouvellement de la flotte.

O. Lefort rappelle que dès le premier CoDir de l'UMS, J-F. Stéphan avait indiqué très clairement la nécessité de le supprimer. Il est évident que la TGIR n'a pas, par principe, vocation à fonctionner avec des systèmes de gestion divergents, car son objet est précisément de favoriser l'intégration de la flotte française.

F. Gaill clôt ce débat et demande formellement selon le mandat qui est confié au COSS que celui-ci approuve le mandat donné aux deux commissions, ainsi que leur composition. Le CoDir de l'UMS ayant été, conformément aux textes, informé de leur contenu.

Le COSS approuve le mandat des CNFH et CNFC, ainsi que le nom des membres qui les composent.

7) Lancement et présentation des premiers travaux du COSS

F. Gaill demande aux deux animateurs qu'elle a désignés de présenter succinctement la problématique des premiers groupes de travail.

J. Dymont expose le courrier qu'il a transmis aux scientifiques appelés à composer le groupe sur *La prospective d'utilisation scientifique du Marion Dufresne* sur les vingt prochaines années, à la suite de premiers échanges informels qu'il a pu avoir avec ceux-ci. Il présente les membres de son groupe qui auront vocation à être "les ambassadeurs" de toute la communauté scientifique. Il précise qu'une mission technique sur le projet de refonte et de modernisation des installations scientifiques du *Marion Dufresne* conduite par les ingénieurs de l'UMS sera prise en compte dans ce travail de réflexion.

F. Gaill demande que les premières conclusions soient établies pour être présentées au conseil d'administration de l'IPEV en avril et les conclusions définitives débattues devant le COSS en juin prochain. Elle donne lecture de la lettre de cadrage qui sera adressée dans les prochains jours aux animateurs de chacun ces groupes. Enfin elle approuve que Moacyr Araujo soit associé à cette consultation.

A propos de la flotte côtière, F. Gaill constate que celle-ci assume une mission d'enseignement ; jusqu'à présent par un effet d'apparence, il a été considéré que cette activité était financée alors que cette vérité est loin d'être vérifiée. Les universités font partie de l'Alliance, mais elles ne financent pas les activités de formation sur les navires côtiers. De plus, elle souhaite qu'un point précis soit établi pour le prochain COSS sur l'intégration éventuelle des navires de station au sein de la FOF.

O. Lefort rappelle que ces navires ont vocation à être intégrés dans la TGIR à la condition qu'ils en respectent les règles et les procédures et notamment d'être ouverts aux appels d'offres nationaux. L'UMS se saisira de ce sujet dès l'instant où le CNRS donnera en CoDir de l'UMS son accord pour une intégration selon les règles communes à tous les navires.

A. Grémare se montre favorable à l'intégration de ces navires dans la TGIR, mais le fonctionnement et la vocation de ces navires ne justifient pas de les soumettre de manière similaire aux règles régissant les navires hauturiers. Par ailleurs, il trouve que le texte émanant du CNRS sur leur proposition d'intégration est équivoque.

P. Morin présente à son tour le groupe de travail sur le *Renouvellement et l'évolution de la flotte côtière et régionale*. Cette réflexion s'appuiera sur une série de travaux réalisés déjà depuis plusieurs années (GTEF en 2007, CSTF en 2010, prospective OA de l'INSU en 2011, Programme Mer de l'Alliance en 2012). Il présente également les neuf thématiques qui ont été retenues et la méthode de travail envisagée.

S. Blain s'étonne que "l'observation" ne soit pas étudiée comme telle dans un sous -groupe de travail. Il s'interroge aussi à propos de l'outre-mer et plus spécifiquement de l'accès à *La Curieuse* qui reste problématique. Le besoin scientifique sur ce type de navire ne semble pas pouvoir être exprimé dans les groupes ainsi proposés.

A. Grémare met en garde contre le risque de travailler sur une vision trop idéale, alors qu'il serait préférable, selon lui, de prendre en compte dès l'analyse, la réalité objective.

F. Gaill demande que les conclusions de ces deux groupes de travail soient mis à l'ordre du jour du COSS de juin prochain.

5) *Questions diverses*

a) questions à débattre lors des prochains COSS

F. Gaill recense plusieurs sujets qui devraient être examinés par la suite : l'observation ; l'ANR et le financement des campagnes ; la veille stratégique (positionnement de la recherche océanographique en France au regard des recherches conduites dans les autres pays) ; dans la suite des travaux du CSTF conduits par Anny Cazenave, la bibliométrie, comment la gérer ? Comment y avoir accès ? Une réflexion sur les outils et les développements innovants au service de la Science.

P. Cochonat et E. Ruellan proposent successivement un groupe de travail sur l'exploration des fonds et une autre sur le devenir des données scientifiques.

Parmi tous ces thèmes, la priorité se dégage autour de l'ANR. Ce groupe serait constitué de M. Héral, A. Grémare, P. Monfray et C. Quivoron qui représenterait l'UMS.

b) calendrier de la prochaine réunion plénière

F. Gaill demande au secrétariat du COSS de lancer un *doodle* pour fixer la prochaine réunion plénière (8 juin ou 15 juin 2012).